

## K.

### Normes de présentation

#### 1. Règles typographiques

Pour les sections *Essays* et *Readings*, les contributions sont sélectionnées en fonction de l'appel à communications et évalués à travers une procédure de peer review. Les contributions devront avoir une longueur comprise entre 30.000 signes minimum et maximum 40.000 signes pour la sections *Essays* et entre 15.000 et 25.000 signes pour la section *Readings* (espaces et notes compris). Chaque page devra être composée de 30 lignes pour un total de 2000 signes.

Le texte doit être rédigé en police Garamond 12, marges droite et gauche 2 cm, haut 2,5 cm, bas 3,5 cm, interligne 1,5, justifié.

Ne pas insérer manuellement un retrait ou un espace au début de chaque paragraphe.

#### 2. En-tête et titre

(centré)  
Prénom et nom de l'auteur (Garamond 13)  
**En gras (Garamond 16)**

ABSTRACT: en anglais (max. 500 caractères, Garamond 8, interligne 1,5, sauter une ligne entre le titre et l'abstract, deux lignes entre abstract et exergue ou texte)

Keywords: 5 (Garamond 8)

Les exergues, le cas échéant, doivent être rédigés en *italique*, Garamond 12, en précisant en caractères normaux le prénom (dans son intégralité) et le nom de l'auteur cité.

Les parties, le cas échéant, doivent porter un titre en gras et être numérotées en chiffres arabes :

Ex : **1. La lutte d'Antigone (Garamond 12)**

On saute une ligne avant et après le titre du paragraphe. Deux lignes si le titre du paragraphe vient après le titre du texte (au début de l'article), et toujours une ligne après.

#### 3. Notes, citations, index et renvois bibliographiques

- Les **TITRES** de livres, films, tableaux, pièces de théâtre, etc, doivent être en *italique*. Les *italiques* peuvent être utilisés également pour mettre en reliefs certains termes. Les titres des revues apparaissent en revanche entre « guillemets ».
- Les **NOTES** doivent figurer au bas de la page et non pas à la fin du document, en Garamond 10, interligne simple, justifiées, numérotées en ordre croissant (1, 2, 3).
- Le numéro de note doit être toujours interne à la ponctuation et au-dessus.
- Les **CITATIONS** seront intégrées au texte entre « guillemets », si elles sont inférieures à 3 lignes, tandis qu'elle seront transcrites dans le texte sans guillemets, dans une police inférieure d'un point à celle du texte, séparées au-dessus et au-dessous d'une ligne sans retrait, si elles dépassent les 3 lignes.
- Dans le texte, les **RENOIS BIBLIOGRAPHIQUES** seront indiqués, selon le schéma (auteur, date) :

**(Nom de l'auteur, Année de publication), dans le cas où le renvoi concerne le texte dans son ensemble,**

ou :

**(Nom de l'auteur, Année de publication, p. ou pp.)**

Ex : (Agamben, 1995) ; (Agamben, 1995, p. 12) ; (Agamben, 1995, pp. 15-16)

- S'il y a plusieurs auteurs, leurs noms seront séparés par une virgule s'ils ne sont que deux, ou en ajoutant « *et al.* » en italique après le nom du premier auteur, s'ils sont plus de deux :

Ex : (Deleuze, Guattari, 1972) ; (Deleuze, Guattari, 1972, pp. 120-121)

- Le système (auteur, date) est une notation internationale conventionnelle qui est utilisée aussi dans le cas de textes en langue étrangère dont il existe une traduction dans la langue de celui qui écrit. La date à indiquer dans le renvoi sera toujours celle de l'édition à laquelle on se réfère (celle que l'on a effectivement consultée), en langue originale ou en traduction. Les renvois à des pages spécifiques seront indiqués selon les mêmes critères, en renvoyant à l'édition consultée. Dans la bibliographie générale sera indiquée l'édition consultée (originale ou traduction). Si l'on cite la traduction, il faut toujours faire suivre les références bibliographiques de l'édition consultée par les références de l'édition originale.

Ex. De citation dans le corps du texte :

Kracauer, selon Ginzburg, au-delà « du pur enregistrement des événements » accordait également au film la possibilité « de redistribuer de manière imprévisible les fragments de la réalité » (Ginzburg, 2010, p. 340).

La page dans ce cas est celle de la traduction française de 2010, édition consultée par l'auteur.

Ex. de renvoi dans la bibliographie générale à la fin de l'article :

Ginzburg, C., 2010, *Le fil et les traces*, traduction de Martin Rueff, Lagrasse, Verdier ; éd. or. 2006, *Il filo e le tracce*, Milano, Feltrinelli.

- Les citations seront dans la langue de celui qui écrit, lequel, en l'absence d'éditions de référence en traduction, devra insérer dans les renvois bibliographiques la précision « notre trad. ».
- Lorsqu'on cite la même source plusieurs fois de suite, la première occurrence reportera l'indication (auteur, date) tandis que pour les suivantes il suffira de reporter entre parenthèses le numéro des pages.
- Si une citation est tirée de la même page que la citation qui la précède, il sera suffisant de mettre entre parenthèses la mention (ib.) toujours en caractères normaux.
- Au cas où dans la bibliographie générale sont reportées pour une même année plusieurs œuvres d'un même auteur, celles-ci seront distinguées par l'ajout d'une lettre progressive (a, b, c) qui suit la date de publication, lettre qui sera indiquée également dans le renvoi bibliographique dans le texte. Si par exemple la bibliographie finale reporte les œuvres suivantes :

Ex : Rancière, J., 2017a, *En quel temps vivons-vous ? Conversation avec Eric Hazan*, Paris, La Fabrique.  
- 2017b, *Les Bords de la fiction*, Paris, Éditions du Seuil.

Les renvois devront donc indiquer la lettre correspondante : (Rancière, 2017b, p. 7)

- La **BIBLIOGRAPHIE** en fin d'article doit être classée selon l'ordre alphabétique croissant (A-Z) et rédigée de la façon suivante :

## **Bibliographie** (en gras, 12, aligné à droite)

Sauter 4 lignes entre le texte et la bibliographie.

Sauter une ligne après **Bibliographie**.

Sauter une ligne entre chaque référence.

Nom de l'auteur (des auteurs), Initiale du prénom, année de publication, *Titre*, ville, maison d'édition.

Ex : Morizot, B., 2018, *Sur la piste animale*, Arles, Actes Sud.

- Pour les œuvres en langue étrangère dont il existe une traduction dans la langue de celui qui écrit, le critère général adopté est celui d'indiquer toujours en premier l'édition consultée, pour la faire suivre ensuite des données bibliographiques complètes de l'édition originale (éd. or.), mais sans répéter le nom et l'initiale de l'auteur :

Ex : Agamben, G., 1997, *Homo sacer. Le Pouvoir souverain et la vie nue*, traduction française de Marilène Raiola, Paris, Seuil ; éd. or. 1995, *Homo sacer. Il potere sovrano e la nuda vita*, Torino, Bollati Boringhieri.

Le renvoi à cet ouvrage dans le corps du texte aura donc la forme : (Agamben, 1997, p. 23)

- Citation d'articles dans des revues :  
Auteur, année, *titre de l'article*, in « titre de la revue », volume, n., pp.

Ex: Szendy, P., 2014, *Iconomie et innervation, Pour une généalogie du regard endetté*, in « Multitudes », n° 57, pp. 20-28.

- Citation d'articles d'un ouvrage collectif :  
Nom, initiale du prénom, année, *titre de la revue*, in Nom, initiale du prénom (dir.), *titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition, pp.

Exemple en français :

Didi-Huberman, G., 2015, *Gestes, Fêlure, Terre*, in Formis, B. (dir.), *Gestes à l'œuvre*, Saint-Vincent de Mercuze, De l'incidence éditeur, pp. 15-30.

Exemple en italien

Scheper Hughes, N., 2000, *Il sapere incorporato: pensare con il corpo attraverso un'antropologia medica critica*, in Borofsky, R. (a cura di), *L'antropologia culturale oggi*, Roma, Meltemi, pp. 281-292.

Exemple en anglais

Hellio, E., 2014, *We don't have women in boxes: Changing seasonal mobility of female farmworkers between Morocco and Andalusia*, in Gertel, J., Sippel, S. R. (eds.) *Seasonal Workers in Mediterranean Agriculture. The Social cost of Eating Fresh*, London, Routledge, pp. 141-157.